

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** cette proposition.

- **SOLLICITE** auprès de Pontivy Communauté et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation des travaux.

////////////////////////////////////
65-2013 : Primes de fin d'année du personnel communal

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal le maintien des primes de fin d'année octroyées aux agents de la commune depuis 1983.

Il propose d'attribuer les primes de fin d'année de l'exercice 2013 de la façon suivante :

- Agent à temps complet 230 €
- Agent à temps non complet 150 €
- Agent non titulaire embauché dans l'année 30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** cette proposition.

////////////////////////////////////
66-2013 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locataires de la commune

Comme chaque année, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité à la suite de l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2005 de récupérer le produit auprès des locataires à la suite du paiement de la taxe par la commune propriétaire des logements.

La taxe est répartie en fonction de la durée de location en cas de changement de locataire dans l'année et arrondie à l'euro supérieur.

Pontivy Communauté a conservé le taux de la TEOM de 6,75%.

Pour l'année 2013 la répartition est la suivante :

- 4 rue de l'Argoat 5 logements 41€ par locataire
- 6 rue de l'Argoat 1 logement 67€ par locataire
- 12 Place de l'Eglise 3 logements 42€ par locataire
- 6 rue Saint-Eloi ... boulangerie 147€ par locataire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** cette proposition.

////////////////////////////////////
67-2013 : Avenant pour l'aménagement de la rue Saint Eloi

VU le résultat de l'appel d'offre du 26 juillet 2013 fixant les travaux de l'aménagement de la rue Saint Eloi à 109 273,26 € HT,

VU les crédits suffisants avec la délibération modificative 50.2013 portant le compte à 70 800 € à 160 800 €, **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes sur le marché initial :

- Remplacement de la première chicane par un dos d'âne : 3 220 € HT
- Adaptation de la signalisation verticale avec 6 panneaux supplémentaires pour délimiter la zone 30 de l'entrée du bourg au carrefour de l'église : 1 590 € HT
- Effacement du poteau téléphonique du 7 rue Saint Eloi : 1 536 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avenant des travaux d'aménagement de la rue Saint Eloi, pour un montant total de 6 346€ H.T.

////////////////////////////////////
68-2013 : Décision modificative n°3 du budget communal

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'amortissement des travaux relatifs à l'effacement des réseaux de la rue du Puits pour un montant total de 18 983,40€ et l'acquisition d'une tondeuse.

CONSIDÉRANT la possibilité d'amortir sur une durée de 5 ans maximum, il est proposé d'amortir ces travaux par la présente décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6811 – amortissement des biens	3 796,68€	
023 – virement à la section d'investissement	- 1 796,68€	
678 – autres charges exceptionnelles	- 2 000,00€	
	0	
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
280458 – amortissement des biens		3 796,68€
021 – virement de la section de fonctionnement		-1 796,68€
21757 – matériel, outillage de voirie	2 000,00€	
	2 000,00€	2 000,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOpte cette proposition.

////////////////////////////////////
69-2013 : Motion pour la suppression de l'article 63 du projet de loi ALUR

L'assemblée Nationale a voté le 17 septembre un projet de loi instaurant de plein droit la compétence de réalisation des Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunal dit P.L.U.I. aux E.P.C.I.

L'orientation suggérée est la suivante :

Les communes sans documents d'urbanisme doivent soit le faire, soit transférer cette compétence à leur intercommunalité.

La carte communale de KERFOURN a été validée par le préfet le 6 mars 2008.

Les communes doivent délibérer sur leur volonté ou leur refus de transférer cette compétence à l'intercommunalité. Ce débat doit être intercommunal.

Dans tous les cas, le SCOT en cours d'élaboration sur le Pays de Pontivy devra être validé avant d'envisager une modification du document d'urbanisme actuel. Nous devons utiliser nos ressources financières pour de bonnes causes et des besoins locaux.

Après exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE le retrait de l'article 63 de son projet de loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit « ALUR »).

Questions diverses :

1) Rapport 2012 SPAC (service public d'assainissement collectif)

En 2012, le service public d'assainissement gère 16 015 branchements dont 205 sur la commune pour desservir 31 000 habitants avec 307 kilomètres de réseau dont 5016 ml pour Kerfourn et 21 stations d'épuration. Le réseau est globalement séparatif avec un réseau unitaire limité au centre historique de Pontivy.

La gestion est en régie pour 544 abonnés sur Bréhan et Croixanvec, en prestation de service pour 2 661 abonnés et le reste en affermage. Toutes les communes disposent d'un zonage d'assainissement (Kerfourn en 2008).

Nous constatons des saturations organiques et hydrauliques dans plusieurs stations : Bréhan, Crédin Kergourio, Pontivy, Crédin bourg et Pleugriffet. La mise en service des travaux est prévue en novembre pour Crédin bourg. Les travaux ont démarré début 2013 pour Pleugriffet. Les travaux de mise aux normes sont en cours sur Crédin Kergourio. Enfin, les travaux sur Bréhan sont retardés en l'absence du transfert des actifs et du solde financier du budget assainissement collectif de la commune. La mise en œuvre d'une déphosphatation et d'une unité de traitement des boues est en cours d'étude sur Réguiny incluant les abonnés de Radenac. Une extension de la station d'épuration est à l'étude sur Saint-Gérand.

Un programme de réhabilitation des réseaux sur trois ans a été engagé sur Noyal Pontivy en 2010. Un programme de 5 millions d'euros est prévu sur 5 ans sur Pontivy. Les premiers travaux de réhabilitation sont prévus en 2013.

23028 ml de réseaux ont été curés dont 463 ml sur Kerfourn.

La facture type 120 m³ va de 351,20€ sur Saint Brigitte à 78€ sur Bréhan. Avec une valeur de 168,51 €, nous nous situons dans la moyenne basse. Un travail d'harmonisation est à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire. La consommation moyenne sur la commune est plutôt de 80 m³. La dépense est donc de 126,75€ en 2012 pour un abonné de la commune.

Nous ne disposons pas d'une situation financière globale à ce jour.

2) Rapport 2012 service public de l'eau potable

La compétence eau potable a été transférée à Pontivy Communauté le 1 juillet 2011. Les SIAEP de Noyal Cléguerec, Rohan, Réguiny et Radenac ont été dissous.

La gestion est presque totalement en affermage hormis le SIAEP de Moustoir-Remungol pour Saint Thuriau (plus partie Noyal et quelques abonnés de Kerfourn). Le nombre d'abonnés est de 22 353 en progression de 1,3%. Le nombre d'abonnés est de 402 sur la commune en progression de 4,4%.

Le linéaire du réseau se chiffre à 1541 km dont 4,26 km de diamètre et d'origine des matériaux inconnu. L'âge de pose n'est connu que pour la moitié des linéaires de réseaux. Le rendement est de 93,79%. Le nombre de prélèvement non conforme est d'un sur 535 prélèvements.

En 2012, 1 232 480 € HT de travaux ont été réalisés: renouvellement Saint-Gouvry, Pontivy, Le Sourn, Kerfourn, réhabilitation réservoir de Rohan, modification canalisation rocade nord de Pontivy, extension de réseau à Bréhan.

Projet en 2013, liaison Neulliac-Hôpital, desserte parc d'activité de Radenac, réhabilitation réservoirs Silfiac et Cléguerec.

La tarification est actuellement homogène sur le territoire sur une base de 304,26€ pour 120 m³ soit 2,536€ le m³ mais la modification des statuts d'eaux du Morbihan sur la compétence production va certainement nous imposer d'augmenter le prix de l'eau pour assumer l'entretien des linéaires de distribution de l'eau potable. Nous sommes pénalisés par la longueur de nos réseaux. Une réflexion sera à mener sur la compétence distribution d'eau potable à Pontivy Communauté.

Le rapport sur le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est à la disposition des conseillers municipaux et des citoyens à la mairie.

3) Demande d'achat d'un appartement communal :

Une demande d'achat par un locataire d'un des logements communaux a été reçue en Mairie. Il est proposé aux membres présents de se prononcer sur cette demande. A la majorité (7 voix pour et 2 voix contre), il est accordé de poursuivre les démarches afin de soumettre les conditions de vente du bien lors d'un prochain conseil municipal.

4) Installation d'une borne de récupération des textiles

Cette borne a été installée le 22 octobre à l'angle de la rue Saint Vincent et la route de Guerdaner. Cette installation faite suite à une convention signée entre Pontivy Communauté, Retritex et ECO TLC éco-organisme gérant le textile, le linge et les chaussures. Nous invitons la population à utiliser sans modération cette borne. L'envoi d'un volume important est toujours possible au centre Retritex de Pontivy 15 rue Hélène et Victor Basch.

5) Extension électrique à Pembual

Suite à la demande d'un riverain et suite à notre demande d'effectuer cette extension sur le domaine public, nous avons reçu un avis favorable du S.D.E.M. et même une prise en charge par le syndicat d'une partie de l'extension. Cet arrangement pour l'intérêt général doit être salué.

6) Décès de François JEHANNO

Nous respectons votre volonté de rendre hommage aux anciens AFN en notant dans nos réunions du conseil municipal le décès de l'un d'entre eux. Le 10 octobre 2013, François JEHANNO nous quittait. Le conseil municipal présente ses condoléances à Geneviève et à toute la famille.

7) Travaux à la salle polyvalente

Lors de la réunion des associations du 11 octobre, nous avons prévu de changer les revêtements des murs dans le cadre des journées du bénévolat. Nous souhaitons remplacer la feutrine par du papier de verre. Une date début de l'année 2014 sera retenue.

8) Réforme des rythmes scolaires

Le 9 octobre, nous avons informé l'Education Nationale et les équipes pédagogiques de notre demande de dérogation afin de proposer la demi-journée d'école le samedi matin. Une prochaine réunion est prévue le 13 novembre pour déterminer le rythme de la journée et ébaucher les activités ainsi que la mise en œuvre des moyens nécessaires.

Les critères d'orientation de nos décisions sont en priorité, le bien des enfants et ensuite la limitation de l'impact financier puisque le questionnaire des parents était clair : activité d'éveil et refus de financement direct et indirect.

Une invitation sera adressée aux directrices des deux écoles.

9) Mur mitoyen rue Saint Eloi

Lors de la séance du conseil municipal du 28 août 2013, une demande de transaction a été reçue en mairie pour avis du conseil municipal dans le cadre des travaux de démolition de l'Eurkel et de future modification des lieux. Les personnes chargées de l'analyse de la proposition sont à nouveau sollicitées pour tenir compte des travaux nécessaires après démolition.

10) ATESAT

Monsieur le Maire rappelle les missions de la convention d'assistance technique fournie par les services de l'Etat et demande aux membres de l'assemblée de se prononcer quant à son renouvellement pour l'année 2014. A l'unanimité il est décidé de ne pas renouveler l'adhésion et cette décision fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

11) Arrêt de car Lauban

Un débat s'instaure sur le déplacement de l'abribus de Lauban et de son installation à l'intersection la plus proche. Françoise COBIGO et Sophie JOSSE, référentes dans le domaine transports scolaires, sont chargées d'étudier cette demande.

La séance est levée à 21h45

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	
KERDAL Anne-Marie		CHAPEL Marc	Absent
CHAMOT Sarah	Absente	JOSSE Sophie	
LE CORRONC Jean-Pierre		MARIVAIN Michel	Absent
SAINT-JALMES Philippe		MORVAN Patrice	
LE SANT Jean-Paul		BROUSAUDIER Isabelle	